



**PROPOSITION DE LOI  
RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ DES SAPEURS-POMPIERS**

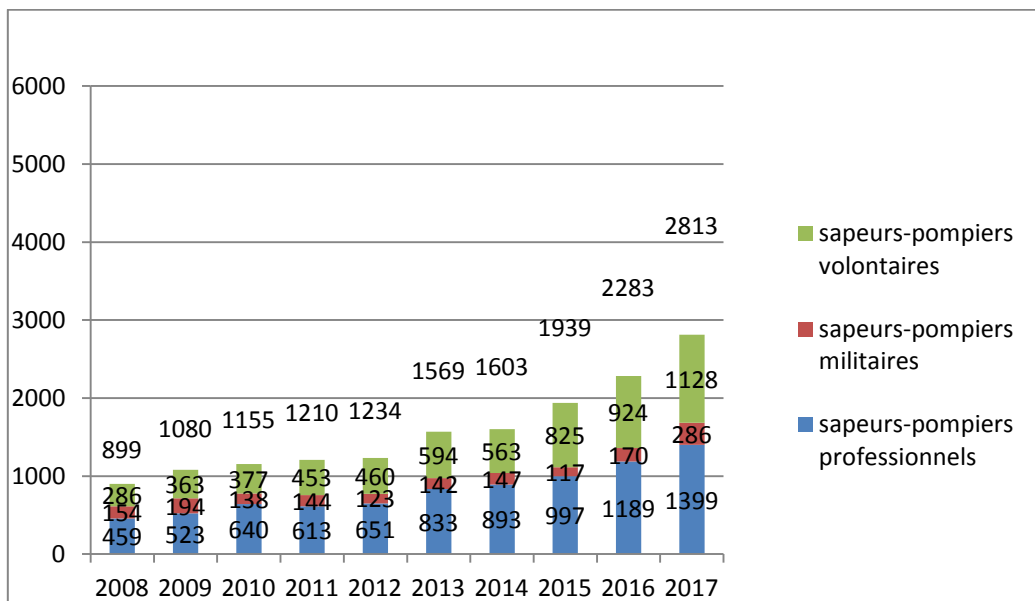
*Commission des lois*

**Rapport n° 351 (2018-2019) de M. Loïc Hervé, déposé le 21 février 2019**

Réunie le jeudi 21 février 2019, sous la présidence de M. Philippe Bas, président, la commission des lois a examiné, selon la procédure de législation en commission prévue aux articles 47 *ter* à 47 *quinquies* du Règlement du Sénat, le rapport de M. Loïc Hervé, rapporteur, et établi son texte sur la proposition de loi n° 91 (2018-2019) relative au renforcement de la sécurité des sapeurs-pompiers, présentée par M. Patrick Kanner et plusieurs de ses collègues du groupe Socialiste et républicain.

Face à l'augmentation du nombre d'agressions de sapeurs-pompiers (23 % en un an et 213 % en dix ans), la proposition de loi initiale tendait à rendre leur dépôt de plainte anonyme afin de les prémunir contre d'éventuelles représailles de la part de leurs agresseurs.

**Nombre de sapeurs-pompiers agressés de 2008 à 2017, par catégorie**



*Sources : ministère de l'Intérieur, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise – Traitement ONDRP. Champ : France entière*

Ce dispositif portait néanmoins une **atteinte insurmontable aux droits de la défense**. Avec l'accord de Patrick Kanner, et à l'initiative de son rapporteur, la commission des lois a donc **substitué un nouveau dispositif facilitant l'anonymat, non plus des victimes mais des témoins d'agressions de sapeurs-pompiers, afin de tendre au même objectif**.

La **création d'une mission d'information** a également été annoncée par la commission, afin d'analyser le problème de la sécurité des sapeurs-pompiers sous tous ses aspects et endiguer ces agressions insupportables.



Consulter le rapport : <http://www.senat.fr/rap/l18-351/l18-3511.pdf>

Commission des lois du Sénat

<http://www.senat.fr/commission/loi/index.html> - Téléphone : 01 42 34 23 37